



Charte de l'École d'arbitrage de Gerzat Basket

L'école d'arbitrage est une structure identifiée au sein du club Gerzat Basket dont le but est de promouvoir les fonctions d'officiels, d'organiser des formations d'arbitres de club, d'OTM de club ou d'arbitres départementaux.

Accès à la formation

La formation en école d'arbitrage apporte une solution de proximité qui facilite l'accès aux plus jeunes. Elle est accessible gratuitement à tous les adhérents du club licenciés à la Fédération Française de Basket-Ball.

Contenu de la formation

Placé sous la responsabilité d'un arbitre labellisé FFBB, l'ensemble de la formation est reparti sur **8 séances minimum**. En cas de changement, les stagiaires seront avertis. Le programme est disponible sur le site Web du club <https://www.gerzatbasket.fr> dans le menu « Officiels ».

La formation nécessite une certaine rigueur :

- ✓ la présence et le suivi régulier des **séances de formation** (assiduité, ponctualité, respect des formateurs) ;
- ✓ l'utilisation du **cahier de l'arbitre club** (à faire émarger après chaque rencontre officiée) ;
- ✓ les mises en situation sur des vraies rencontres (**5 minimum**).
À ce stade les stagiaires sont accompagnés, conseillés, coachés par un membre du groupement sportif, arbitre titré ou non ;
- ✓ l'arbitre en formation et le coach sont **identifiés** sur le terrain par des chasubles de couleurs différentes ;
- ✓ pour les plus motivés (14 ans minimum) souhaitant valider le **niveau départemental**, il y a en plus une formation en ligne à faire chez soi. En fin d'année, il y aura un examen avec des épreuves (QCM, oral et arbitrage).

Les parents ont un rôle primordial à jouer dans l'engagement de leurs enfants :

- assurer la ponctualité des enfants ;
- ne pas laisser son enfant sans s'assurer de la présence d'un formateur adulte ;
- prévenir systématiquement l'école d'arbitrage en cas d'absence par téléphone, sms ou mail ;
- avoir un comportement exemplaire dans ses actes et paroles.